

Vigne : repérer d'éventuels cas de flavescence dorée

Vigne

21.09.2021



La lutte contre la flavescence dorée est obligatoire dans les vignobles. Repérer les ceps touchés s'avère incontournable.

L'heure est aux inspections des cas de flavescence dorée dans les vignobles. Cette maladie de quarantaine fait l'objet d'une lutte obligatoire. L'observation reste donc la base de la détection. S'en suivent un marquage des ceps touchés, accompagné d'un repérage précis sur une carte. Ces données doivent être remontées à la Fredon qui les collecte et en fait un bilan, à l'échelle d'un vignoble. Cette maladie, incurable, est particulièrement contagieuse sur la vigne. Ses caractéristiques : un jaunissement des feuilles et un dépérissement du raisin. Présente dans la plupart des vignobles du sud de l'Europe, elle peut occasionner de fortes pertes de récolte. Aujourd'hui, plus de la moitié de la superficie du vignoble français se situe en zone de lutte obligatoire.